

Département des ARDENNES
Arrondissement de VOUZIERES
*Communauté de Communes de l'Argonne
Ardennaise*

2014/108

Paraphe : *FS*

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DELIBERATION n°DC2014/100

Nombre de membres :

En exercice : 125

Présents : 85

Votants : 94 (dont 9 pouvoirs)

POUR : 94 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le vingt-sept octobre deux mille quatorze, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 15/10/2014

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: Mesdames Isabelle BECHARD, Agnès BEGNY, Pauline COSSON, Josette COURAULT, Christine DAPPE, Béatrice FABRITIUS, Marie-Hélène FOURCART, Ghislaine JACQUET, Marie-Odile MASLACH, Pascale MELIN, Agnès MERCIER, Louise NOIRANT, Karine PASSERA, Françoise PAYEN, Chantal PIEROT, Suzanne RAULIN, Magalie ROGER, Andrée THOMAS, Martine VERNEL.

Messieurs Claude ADAM, François BARDIAUX, Patrick BEBIN, Tony BESANCON, Guy BOIZET, Jacques BOUILLON, Mathieu BOUILLON, Daniel BOUILLON, Patrick BROUILLON, Jean BROYER, René BRUAUX, Roland CANIVENQ, Francis CANNAUX, Dominique CARPENTIER, Michel COLIN, Dominique COLSON, Jean-Pierre CORNEILLE, Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Dominique DANNEAUX, Claude DEBOURCES, Thierry DEGLAIRE, Philippe ETIENNE, Patrice FERON, René FRANCCART, Hervé FREY, Bernard GIRONDELLOT, Olivier GODART, Jean-Baptiste GOMEZ, Jacques GROSSELIN, Eric HAULIN, Christian HULOT, Benoît HUREAU, Hervé LAHOTTE, Dominique LAMY, Jacques LANTENOIS, Gilles LEJEUNE, Patrick LESOILLE, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Raoul MAS, Frédéric MATHIAS, François MEENS, Michel MEIS, Christian MIELCAREK, Christian NICOLITCH, Jacky NIZET, Daniel NIZET, Hubert OUDIN, Guy PAYEN, Ludovic PHILIPPE, Jean-Yves PIC, Florent PIERSON, Guillaume QUEVAL, Patrick RACOUR, Frédéric RATAUX, Jean-Pol RICHELET, Mickaël SCHWEMMER, Francis SIGNORET, Benoît SINGLIT, Gérard SOUDANT, Vincent THIERION, Pierre THIERY, Dominique THOREL, Lionel VAIRY, Bruno VALET, Jean ZEGZULA.

Représentés: Madame Martine BAUDART donne pouvoir à Madame Françoise PAYEN, Madame Patricia LESUEUR donne pouvoir à Monsieur Dominique CARPENTIER, Madame Anne SEMBENI donne pouvoir à Madame Karine PASSERA, Monsieur Régis BARRE donne pouvoir à Monsieur Francis SIGNORET, Monsieur Christophe DION donne pouvoir à Monsieur Philippe ETIENNE, Monsieur Bruno JUILLET donne pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste GOMEZ, Monsieur Pierre LAURENT CHAUVET donne pouvoir à Monsieur Frédéric MATHIAS, Monsieur Francis POTRON donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre CORNEILLE, Monsieur Bruno RAUSSIN donne pouvoir à Monsieur Raoul MAS.

OBJET : NATURA 2000

Vu les statuts de la 2C2A, notamment la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement et de l'agriculture - Actions d'animation et de soutien au développement de l'agriculture et de la protection de l'environnement par des programmes favorisant l'installation, le maintien, l'amélioration des conditions de travail et la diversification des activités agricoles » ;

Vu la délibération n°09/062 du Conseil de Communauté du 25 juin 2009 décidant de solliciter la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration des documents d'objectifs sur les sites Natura 2000 recensés sur le territoire communautaire ;

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le
et de sa publication ou notification le**

/ 4 NOV. 2014

.../....

Page 2/2 – Délibération n°DC2014/100 du 27/10/2014

Vu la délibération n°2011/084 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2011 validant la candidature de la 2C2A à la maîtrise d'ouvrage de l'animation des documents d'objectifs des sites Natura 2000 présents sur son territoire ;

Considérant les avis favorables remis par la commission Environnement, Déchets Ménagers, Agriculture et Eolien du 11/10/2014 et le Bureau du 20/10/2014 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- APPROUVE le renouvellement de la maîtrise d'ouvrage et la présidence de la 2C2A dans les Comités de Pilotage, pour l'animation des sites n° 42, 43, 53, 209 et 210 à compter de janvier 2015, pour une durée de 3 ans.
- DECIDE de solliciter la maîtrise d'ouvrage et la présidence dans le Comité de Pilotage pour l'animation du site 86 (Lac de Bairon) de 2015 à 2017.
- ACCEPTE que la 2C2A se présente comme opérateur MAEC « localisées » avec le catalogue de mesures proposé ci-dessous, pour intervenir sur les sites Natura 2000 n°43, 53, 209 et 210.

FICHE DE TERRITOIRE – 2015								
ENJEUX : Biodiversité								
Récapitulatif cahier des charges : PROJET								
DEPARTEMENT								
OPERATEUR								
INTITULE DU TERRITOIRE								
SAU (ha)		Nbre agri sur territoire						
Descriptif des MAEC localisées								
Code	CA_HF1	CA_HF2	CA_HF3	CA_HP1	CA_HE1	CA_AU1	CA_MR1	Précisions techniques éventuelles
Couvert ou habitat	prairies de fauche	prairies de fauche	prairies de fauche	prairies pâturées	terres labourables	terres labourables	prairies	
Sites concernés	n° 43, 53, 209 et 210	n° 53, 209 et 210	n° 43	n° 43, 53, 209 et 210	n° 43, 53, 209 et 210	n° 43, 53, 209 et 210	n° 43, 53, 209 et 210	
Description succincte	sans ferti + sans retard fauche	sans ferti + retard fauche 10/07 (30 jours)	sans ferti + retard fauche 01/07 (30 jours)	sans ferti + chargement maxi 1,8 UGB	remise en herbe	couvert faune flore	defens temporaire	
HERBE_03	148,20	148,20	148,20	148,20				
HERBE_04				56,58				
HERBE_06		153,00	153,00					
COUVER_06					296,90			
COUVER_07						600,00		
MILIEU_01							50,00	
Coût/ha/an MAEC	148,20 €	301,20 €	301,20 €	204,78 €	296,90 €	600,00 €	50,00 €	

- AUTORISE le Président à répondre à l'appel à projet MAEC pour le 30 octobre 2014 et à signer tous les actes à intervenir

Le Président,
Francis SIGNORET



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le
et de sa publication ou notification le

/ 4 NOV. 2014